

Professeur Iba Der Thiam (1937-2020) : un géant du continent s'en est allé

Par
Dr Ebrima SALL

Directeur exécutif, TrustAfrica

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le rappel à Dieu du Professeur Iba Der Thiam, historien de renom et ancien ministre de l'Éducation nationale du Sénégal (1983 à 1988).

Avec cette disparition, c'est l'Afrique en général et sa communauté scientifique en particulier qui perdent un monument.

Ancien membre du comité scientifique de l'Unesco chargé d'écrire l'histoire de l'Afrique, Professeur Iba Der Thiam était connu pour ses connaissances approfondies des réalités historiques, sociologiques, culturelles, politiques et économiques du continent. Il était aussi connu pour son engagement pour la défense de l'Afrique et de sa dignité.

Il est auteur de plusieurs ouvrages scientifiques sur l'histoire coloniale et postcoloniale de l'Afrique.

Nous avons eu la chance de le côtoyer de près, et de travailler avec lui à partir de la fin de l'année 2013, au tout début du projet d'écriture de l'Histoire générale du Sénégal des origines à nos jours (Hgs) ; un projet exaltant et ambitieux qui lui tenait vraiment à cœur, et dans lequel il s'est investi corps et âme.

Pour la réalisation de ce projet, il s'était rapproché du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (Codesria), qui en a hébergé le secrétariat pendant les trois premières années. En ma qualité de Secrétaire exé-

cutif du Codesria, nous avions eu à travailler ensemble, en collaboration avec le Département d'histoire de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, en mobilisant la communauté universitaire toutes disciplines confondues, et en utilisant toutes les sources auxquelles on avait accès, y compris les sources orales. Le projet suscita un grand enthousiasme, bien au-delà de la communauté universitaire, bénéficiant d'appuis aussi divers que ceux de la Ville de Dakar, du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique grâce au soutien sans faille du Professeur Mary Teuw Niane, de la Présidence de la République du Sénégal, des entreprises privées et des familles religieuses. Je remercie au passage l'administration du Codesria, le gestionnaire de programme, M. Coumba Ndofene Diouf, le chargé de l'information et de la communication, Abdarrahmane Wone, qui se sont mobilisés à nos

côtés pour la réussite de ce projet.

Sur le plan scientifique, l'inspiration initiale fut l'Histoire générale de l'Afrique en 8 volumes publiés par l'Unesco. L'ambition du Professeur Iba Der Thiam était de faire avancer la décolonisation de l'histoire de l'Afrique déjà bien entamée, notamment par l'Unesco sous la direction du Professeur Amadou Mahtar Mbow, et par d'autres grands intellectuels africains comme Cheikh Anta Diop, Joseph Ki-Zerbo, Walter Rodney, Ade Ajayi, Djibril Tamsir Niane... Il s'est assuré que le projet Hgs soit bien élaboré et qu'il soit un exemple de réussite qui serait reproduit dans la sous-région et ailleurs. Il s'est entouré d'une excellente équipe pluridisciplinaire dont font partie Bou-bacar Diop Buuba, Rokhaya Fall, Yoro Fall (paix à son âme), Ibrahima Thioub, Saliou Mbaye, Hamady Boucoum, Professeur Wagué,

Momodou Fall, Mor Ndao et d'autres) et a invité tous ceux qui pouvaient contribuer à la réussite du projet à y prendre part. Nous avions à l'époque fait appel à des grands journalistes tels que Ibrahima Bakhom, Daouda Mané du Soleil et le regretté Moussa Paye pour renforcer la commission communication du projet.

Panafricaniste convaincu, le Professeur Iba Der Thiam a toujours répondu favorablement aux invitations de notre fondation, TrustAfrica, et de toutes les organisations qui œuvrent pour l'unité de l'Afrique et le bien-être de son peuple. Il nous a toujours encouragés et soutenus dans nos différents projets et entreprises.

A toute l'Afrique, au peuple sénégalais, à sa famille et à sa veuve, Dre Marema Touré Thiam, nous présentons nos condoléances les plus attristées et prions Allah de l'accueillir dans son paradis.



RÉPUBLIQUE DU SENEGAL

MINISTÈRE DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

OFFICE DES LACS ET COURS D'EAU



Avis d'Appel d'offres (AAO) International-RELANCE

N°20/2019/MEA/OLAC/PROVET

« Travaux d'entretien d'axes hydrauliques, de construction d'infrastructures de fabrication de charbon à base de typha et de commercialisation »

Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC)/PROVET

Avis d'Appel d'Offres – Cas sans pré qualification N° 20/2019/MEA/OLAC/PROVET

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru dans le quotidien Le Soleil du 30 novembre 2018.

2. L'Etat du Sénégal a obtenu dans le cadre du programme de conversion de la dette Espagne/Sénégal, un don pour le compte de l'Office des Lacs et Cours d'eau (OLAC), afin de financer le **Projet de Valorisation Énergétique du Typha dans le Delta du Fleuve Sénégal (PROVET)** et à l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché de « travaux d'entretien d'axes hydrauliques, de construction d'infrastructures de fabrication de charbon à base de typha et de commercialisation » N°20/2019/MEA/OLAC/PROVET, dans le cadre d'un dossier d'appel d'offres international.

3. L'OLAC sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants regroupés en trois (03) lots :

- Lot1 - Travaux de Construction d'unités de fabrication de charbon à base de typha
- Lot2 - Travaux de Construction de kiosques pour la commercialisation de charbon à base de typha ;
- Lot3 - Travaux de faucardage et désencombrement du chenal de Yéti Yone.

Aucune variante n'est permise.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres internationale tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert uniquement aux candidats de Droits Sénégalais et Espagnols éligibles conformément à l'accord de don.

NB : les succursales des entreprises étrangères même matriculées au Sénégal ne sont pas éligibles, conformément aux dispositions du programme.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations et prendre connaissance des documents d'appel d'offres, tous les jours ouvrables de 8 heures à 17 heures du Lundi au Vendredi, auprès de la **Cellule de Passation des Marchés de l'Office des Lacs et Cours d'Eau, sis au quartier Boudiouch, Km 9 Route de l'Université Gaston Berger, Téléphone : 33 938 20 11, E-mail : olac@olac.sn**

6. Les exigences en matière de qualifications (Financières et techniques) : Voir le Dossier d'appel d'offres (DAO) pour les informations supplémentaires ou plus détaillées.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : **OLAC, quartier Boudiouch, Km 9, route de l'Université Gaston Berger, Saint Louis BP : 490**, contre un paiement non remboursable d'une somme de cinquante mille (50 000) francs CFA. L'OLAC mettra à la disposition des candidats qui le demandent le fichier électronique du DAO sur présentation d'une clé USB et un exemplaire pour être consulté gratuitement sur place.

Le paiement se fera par chèque déposé auprès des services financiers de l'OLAC contre délivrance d'un reçu.

Une réunion préparatoire aura lieu au Siège de l'Office des Lacs et Cours d'eau à Saint-Louis, le 11 novembre 2020 à 09 heures précises, suivi d'une visite du site.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : au niveau de la Cellule de Passation des Marchés de l'Office des Lacs et Cours d'eau sis au quartier Boudiouch, Km 9, route de l'Université Gaston Berger, Saint Louis au plus tard le 17 décembre 2020 à 10h 00 précises. L'ouverture des offres se fera le même jour à 10h 00m précises. Elles devront rester valides 90 jours à compter de la date limite de dépôt.

Les offres remises en retard ne seront pas acceptées et celles reçues seront ouvertes en présence des représentants des candidats à l'adresse ci-après : **Office des Lacs et Cours d'eau sis au quartier Boudiouch, Km 9, route de l'Université Gaston Berger, Saint Louis.**

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant égal à :

- Lot1 : neuf millions cinq cent mille (9 500 000) FCFA ;
- Lot2 : un million cinq cent mille (1 500 000) FCFA ;
- Lot3 : cinq millions (5 000 000) FCFA.

La garantie de soumission doit être délivrée par une institution financière dûment agréée par le Ministère des Finances et du Budget. La durée de validité de la garantie de soumission est de vingt huit (28) jours à compter de l'expiration de la durée de validité des offres. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de quatre vingt dix jours (90 jours) à compter de la date limite de soumission.

Le Directeur Général de l'OLAC
M. Alioune Badara DIOP